

Chanoine Brugière

Cazoulès



Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède

Cazoules



50. le Bourg (Vermeil) 10m. les Clédoux. 1/4 N. 7 Mordinaire. 1. 2
 la Barrière. 2N. la Croix Duguet. 1/2 S. le Papou. 1/2 N. 5
 Bois de Vinou. 2 1/2. la Croix Rouge. 1/4 N. la Peyrière. 1. 2
 la Laborie. 1/2 O. les Trauc. 1 1/2 NO. 7 le Poujadou. 1 1/2 NE. 1
 le Bos. 2N. Ferradou. 1 1/2 le Rayss. 2N. 8.
 Bouscatel. 1. les Galinottes. 1NE. 1. la Roussie. 1/2 N. 8.
 Castanet. 1/2 1. la Garenne. 1 1/2 1 le Treuil. 1/4 N. 18.
 Cayrefour. 1N. 23. la Singuette. 3/4 N. 1. Verneuil. 1/10. 11.
 la Cave. 1NE. 1 maison Basses. 1/2 O. 10 (Vermeil id.)
 la Font H^{te} Chau. 1/2 N. 1 Mallecroix. 1N. - (Beaurchos détaché?)

Cazoules.
 Besserve Jean. 1807.
 Couloumiac Pierre. 18.
 Pujol Sisle. 1831.
 Couloumiac Pierre. 1837
 Marbot. 1849
 C. Labrousse. 1871
 Couloumiac. 1872
 Pechitand. 1882
 Sauvie Firmin. 1884

Cazoules. 490 habitants, dix feux au chef-lieu;
220 pâques dont 50 hommes. 500 comm. ann.;
314 hectares; 78^m 298^m altitude; à 10 Kil. de
Carluz; 24 K. de Sarlat; 96 K. de Périgueux.

Revenus de la commune en 1884: 27,068 28.

Revenus de la fabrique en 1881: 531^{fr} (ordl. 330^{fr}).

Sol. Oolite moyenne. Alluvions.

Cette commune est arrosée par la Dordogne pr.
Étymologie. Plusieurs disent que le nom de Ca-
zoules vient de Casula, petite habitation.

Délimitation. Avant la Révolution Cazoules
faisait partie du Diocèse de Cahors au point
de vue ecclésiastique. Dans le tableau des suc-
cursales approuvé par S. M. l'Empereur le 30
thermidor an XIII, Cazoules comprend la com-
mune et celle de Beaulrepos, Millac et Périllac.
Mais comme le territoire de la commune de Beau-
repos touche pour ainsi dire aux portes de Souil-
lac et qu'elle est presque entièrement enclavée
dans le département du Lot, le Gouvernement,
désirant annexer à ce dernier département la
commune de Beaulrepos, demande à Mgr l'Evê-
que son adhésion. Le 31 janvier 1818 Mgr Do-
minique Lacourbe, évêque d'Angoulême (et de
Périgueux alors supprimé) adresse son appro-
bation aux délibérations prises pour dis-
traire la commune de Beaulrepos du Canton
de Carluz... et la réunir à la commune de
Souillat, arrondissement de Gourdon dépar-
tement du Lot... et donnons notre consentement.

pour que ladite commune de Beaufrepios soit distraite de la succursale de Cazoules.... pour être réunie à celle de Souillac (Signé Dominique Sacombe.)

La commune de Beaufrepios fut distraite du canton de Carlux... et réunie à celle de Souillac par la loi du 14 juillet 1819.

Le tableau des succursales, du 21 avril 1825, porte encore Beaufrepios annexé à Cazoules; Peyrillac et Millac en furent distraits par ordonnance du 23 juin 1842, à cause de leur érection en succursale.

Il y eut plus tard entre les communes de Souillac et de Cazoules une contestation au sujet du Pas du Rayse ou de Laboissière. Sa fixation des limites de ces deux communes par ordonnance royale du 21 juillet 1830 met fin à ces débats.

Par une décision verbale de Monseigneur l'Evêque en date du 5 février 1866 confirmée par une lettre de M. le Grand Vicaire en date du 24 mars 1866 et renouvelée encore par Monseigneur le jour de sa visite pastorale à Cazoules le 19 février 1867, les habitations de la famille Lagar et Mériquorde ont été distraites de la paroisse de Peyrillac et données à celle de Cazoules. Monseigneur a décidé sur les lieux que le chemin venant du village des Fraux sera considéré comme limites quant au spirituel des paroisses de Peyrillac et de Cazoules. Monseigneur n'apporta d'autre réserve à cette concession que celle de payer au curé de Peyrillac, le cas échéant, les honoraires auxquels il pourrait avoir droit. (Se Bref du 5 février a validé ce changement de délimitation.)

La carte de Cassini porte Vermeil au lieu de Cazoules. Il y a je crois le lieu dit de Vermeil dans le bourg de Cazoules (d'après des notes.)

Origines. M. Marmier, dans l'extrait d'un inventaire du Château de Paluel, cite la reconnaissance suivante qui est de 1327.

(Reconnaissance faite par Bernard La Guarrigue de la paroisse de Cazoules, à Jehan et Pierre Roux frères, d'une pièce de terre et pré en ladite paroisse, à la rente d'une eymine seigle, mesure de Carlux, avec l'acapte appartenant et taille aux quatre cas généraux, plus une pièce de terre appelée à Varankas, sous la rente d'un carton froment, un carton avoine, mesure susdite, avec l'acapte et taille, comme dessus. Joudi après la saint Grégoire. Alberty not.) (Bull. hist. et archéol. t. XI p. 121.)

Titulaire et Patron: S. Sulpice, 10 août (Stat. de l'Evêché.)

L'église de Cazoules a la forme d'une croix latine; le clocher est à l'entrée, de forme carrée mesurant environ 15 mètres de hauteur. 6 croisées. Vitraux: le Père Eternel, S. Sau-

rent, l'Immaculée-Conception, St Louis.
 Statues: la Vierge, St Joseph, St Marc.
 2 chapelles: la Vierge, St Salurent (à voir).
 Sacristie du Côté de l'Evangile.
 Confréries du S. Sacrement et du Scapulaire.
 2 cloches: 600 l.; 200 l.
 1. a Parrain M^r Auguste Sagard, marraine
 dame Marie Caroline de Vassal, ponté (?) de
 Pouget, Caxoules. 1842. »
 2. La petite cloche provient d'une autre paroisse
 (Archiv. de la Dord. série o. Conformément à
 la délibération du conseil municipal du 15 juin
 1842 le préfet autorise la commune à s'imposer
 de 900^{fr} pour la refonte de la cloche. 13 juill. 1842.
 Etait de ce que doit coûter la cloche fait par
 les S^{rs} Puintandre et Sagardelles fondeurs à
 Turenne (Corrèze). 1. refonte 300 kilo que pè-
 se la cloche d'aison de 90^{cm} = 270^{kg}; 2. pour
 150 kil. de métal à ajouter à 300 kil. = 540^{kg}.
 etc. Fait à Caxoules le 8 juin 1842.
 Cimetière à 600^m acquis depuis peu.
 Presbytère à 250 mètres avec dépendances
 insuffisantes. Jardin de 8 ares avec une pe-
 tite vigne séparée.
 (Archiv. de la Dord. série o) » Caxoules. Acte de
 vente du 20 novembre 1823 devant Treysière
 notaire à Simejoux par lequel le sieur Bessine
 vend un terrain pour servir de presbytère 600^{fr}.
 26 juin 1826. Adjudication de la construction
 du presbytère au S^r Martin Montet pour la
 somme de 3.470^{fr}. »
 L'ancien presbytère de Caxoules avait été
 vendu nationalement à Jacques Poujol
 le 28 prairial an IV pour la somme de 900^{fr}.
 (Archiv. de la Dordogne. série Q. 76 N^o 153
 et Q. 350 N^o 137.
 Ecoles. 2 aveugles; 2 cabarets; 3 cafés.
 Fondation de 15 messes chantées dont 3 par
 M. Bessone, 2 par feu M^{me} Coulougnac.
 Cures de Caxoules.
 Dissaneton. 1673. 81. Sachère pr. c. 1763. 192. Treille. 1837. 43.
 Darmand. 1683. 99. Seymarie dau. 1797. Safforest. 1844. 53.
 Denuco. 1742. 156. Crozat. 1803. - Veyrière. 1834. 71.
 Crozat e. 1736. 60. Safarquetto. 1810. Pressenge. 1831. 71.
 Sarribe. vic. - Couturre. 1811. 18. Vacquier.
 Vassal. 1760. 65 - Vigier. 1818. 33. - Gabellé. 89.
 de Balmont vic. - Roque, major. 1833. 36. Geraud. 1889.
 - 1893. Mandigou, un des chef révolutionnaires
 de Caxoules, fit Bonnet-Rouge par le peuple,
 cachant pendant la tourmente le curé Crozat
 ex-curé de Caxoules, alors curé d'Archignac.
 - A cette époque troublée, le maire de Caxoules
 présidait aux enterrements même dans l'église.

Depuis la Révolution on lit sur une maison
 du village du Treil: « Vivent les montagnards. »
 La famille du Puget. A la Révolution, (laxfor-
 mille) du Puget qui habitait le château de la
 Font-Haute, émigra; son château fut pillé,
 ses biens saisis, sa famille réduite à
 la dernière extrémité fut emprisonnée à
 Surlat, la mère et six enfants en bas âge.
 Cette famille a été remise en possession
 de la Font-Haute. - * M^r Salurent du Puget.
 - Superstitions. On croit que certaines per-
 sonnes ont le pouvoir de donner ou d'ôter
 les fièvres à volonté. On consulte les devins.
 Les maladies les plus fréquentes sont la
 fièvre typhoïde et l'hydropisie.
 - Fréquentes inondations dans cette commune.
 P. On signale dans la contrée des pierres levées.
 - Silex taillés (Bull. archéol. t. IV. p. 96.)